

# Charte de L'Ouvre Porte

La charte de l'Ouvre Porte a pour objectif de définir les valeurs et les engagements de l'association.



## LES VALEURS

Les valeurs s'adressent à tous les bénévoles, les accueillant.e.s et les accueilli.e.s de l'association (= nous)

- **La coopération** : Nous œuvrons pour porter les actions de l'association en synergie avec le réseau de nos associations partenaires.
- **La bienveillance** : Nous cherchons à favoriser l'épanouissement de chacune et chacun avec ouverture et respect.
- **La confiance** : Nous la plaçons au cœur de nos interactions avec l'ensemble des parties prenantes.



## LES ENGAGEMENTS

Les engagements sont portés au quotidien par l'association à destination des accueilli.e.s et de ses membres.

- **La solidarité** : L'association vient en aide à des personnes en besoin d'hébergement.
- **L'accueil inconditionnel** : Tou.te.s les accueilli.e.s sont légitimes pour entrer dans le dispositif d'accueil citoyen quelles que soient les raisons du besoin, leur sexe, leur origine, leur religion ou leur langue.
- **Le non-retour à la rue des accueilli.e.s** : L'association organise l'accueil citoyen jusqu'à la mise en œuvre d'une solution d'hébergement pérenne en collaboration/relation avec les associations partenaires.
- **L'accompagnement** : L'association réalise un suivi régulier des accueilli.e.s et des accueillant.e.s et veille à leur bien-être dans le cadre de leur accueil citoyen.
- **La communication** : L'association s'engage à faire connaître l'étendue de son action par tous les canaux pertinents de communication.

Elle complète les statuts, le règlement intérieur, les livrets et les conventions d'accueil.